

REGLES DE PARTICIPATION

Dispositions spéciales concernant les joueurs ayant évolué en équipes supérieures Jeunes

La notion d'équipe supérieure doit s'entendre de l'équipe engagée dans une compétition de niveau hiérarchique supérieur à laquelle un joueur peut participer sans avoir à justifier d'une autorisation médicale de sur classement »

Il appartient d'examiner successivement les 4 critères suivants :

- 1. la catégorie d'âge du joueur concerné
- 2. les catégories d'âge auxquelles sont ouvertes les compétitions concernées
- 3. l'obligation ou non pour ce joueur de bénéficier d'un sur classement pour participer à ces compétitions
- 4. le niveau hiérarchique des compétitions concernées

EXEMPLE :

Pour Un joueur U16 qui peut jouer dans une équipe U17 comme dans une équipe U16

- Equipe U17 R2 est supérieure à Equipe U17 D1
- Equipe U17 R1 est supérieure à Equipe U16 R2
- Equipe U16 R2 est supérieure à Equipe U17 D1
- Equipe U16 R1 est supérieure à Equipe U17 R2

